

# Epidémie Covid-19

Le secrétariat du Conseil départemental reçoit de plus en plus d'appels de praticiens recherchant des informations au sujet de l'épidémie de Covid-19 qui sévit actuellement dans notre pays.

Au niveau départemental, nous ne pouvons que relayer les informations diffusées par le Conseil national et la Direction Générale de la Santé (DGS).

Chaque kinésithérapeute qui respecte la loi de 2012 et a communiqué à son CDO une adresse mail valide, reçoit régulièrement des alertes diffusées par le DGS en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Le Conseil national a mis en ligne sur son site Internet des informations concernant différents aspects de cette épidémie. Vous pouvez les retrouver en cliquant sur les liens suivants :

- <http://www.ordremk.fr/actualites/kines/covid-19-questions-frequentes-des-kinesitherapeutes/>
- <http://www.ordremk.fr/actualites/kines/kinesitherapeutes-coronavirus-2019-ncov-que-faire/>
- <http://www.ordremk.fr/actualites/kines/covid-19-acces-aux-ehpad/>

Nous vous invitons à vous connecter régulièrement sur le site du CNO – [www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr) – afin de disposer des dernières informations.

De notre côté, nous essaierons, dans la mesure de nos moyens, de communiquer plus régulièrement. Pour cela, il est indispensable que nous connaissions les adresses mail de chacune et chacun d'entre vous. Si vous connaissez autour de vous des MK qui refusent de communiquer une adresse (il nous manque 53 adresses dans le département), incitez-les à le faire. Le courriel est le seul moyen rapide et efficace de communiquer. Et surtout, n'oubliez pas de regarder fréquemment vos mails. Une information ne sert à rien si elle n'est pas lue.

Votre CDO reste à votre disposition pour répondre au mieux à vos interrogations et vous orienter autant que faire se peut.

Pour le Conseil départemental

Jacques Liabeuf

Président